

Les CALANQUES insolites

Cassis - Marseille



**Du Vendredi 10 Avril
au Lundi 13 Avril 2020**

Randonnée avec accompagnateur et couchage en Auberge de Jeunesse en 1/2 pension
Niveau correct (sentiers parfois raids et pierreux) Dénivelé 200 à 400 m/jour)

Heure de départ du 1er jour, le matin : Horaire et Lieu à fixer entre participants lors réunion

Rendez vous et heure d'arrivée entre 10 HEURES ET 10 H 30 à la Gare de CASSIS

CO VOITURAGE pour diminuer les frais de transport

Prévoir le pique nique pour le 1er jour : Midi et Soir à la FONTASSE. Ainsi que nécessaire pour le petit déjeuner du lendemain.

Les autres repas seront en 1/2 pension ou achetés à Bonneveine. Drap sac à apporter, frontale et licence FFR.

Possibilité visite Grotte - Repas un soir sur site à la tombée du jour (Selon météo).

INSCRIPTION : le plus rapidement possible pour réservation

Nombre de places : 10 personnes. Limite d'inscription le **28 février 2020**, pour certitude Auberge de Jeunesse.

Les premiers inscrits seront retenues. En cas d'inscription insuffisante, le chèque sera rendu.

Pour faciliter la gestion des inscriptions, essayez au maximum de vous faire inscrire lors des réunions permanence, et en plus pour savoir si votre inscription est validée. (Nombre de places limitées)

RESERVATION : Inscription pour réservation : chèque d'avance demandé de 100 euros par personne et en principe non encaissé.

Prix fixé en fonction du nombre de participants (estimatif entre 170 euros de 210 euros).

Réservation effective avec le retour du coupon d'inscription dûment complété.

Ce prix comprend : les nuitées, 1/2 pension pour certain jour, ainsi que les prestations de l'accompagnateur diplômé.

Les frais de covoiturage, les frais de repas hors 1/2 pension sont en supplément.

Prévoir mode de règlement pour régler les lieux d'hébergement (Espèces, chèquiers et cartes selon acceptation du gérant)

CONDITIONS : Votre inscription ne sera validée qu'après réception de son règlement, aucun remboursement ne sera effectué après les réservations. Veuillez adresser un chèque par organisation. L'inscription sera acquise au club, si vous ne vous présentez pas le jour du départ. Si désistement après inscription et jusqu'au jour du départ, l'acompte sera encaissé, sauf si celui qui annule retrouve un remplaçant. La sortie sera effectuée sous réserve d'un nombre d'inscription suffisant et en relation avec les prévisions de coût.

ANNULATION : En cas d'annulation de votre participation, de votre fait, quel qu'en soit l'objet, aucun report et remboursement ne seront possibles (sauf dans certains cas de force majeure, dûment justifié au club le plus rapidement). Le club peut décider d'accorder ou non le remboursement en tenant compte d'une retenue correspondante aux frais engagés par le club).

Le retour du coupon d'inscription vaut déclaration d'acceptation des conditions d'organisation.

Le club se réserve le droit de modifier le règlement et les conditions de participation à la suite d'évènements imprévus et indépendants de sa volonté.

Chaque participant doit respecter le règlement interne du club concernant l'organisation des sorties pédestres et d'inscription.

Toutes les conditions générales sont disponibles auprès du club. Se conformer aux conditions générales, **CONSULTEZ LES** sur le site du club.

Sous réserve du nombre de participants suffisants et dans la limite de 10 inscriptions

Informations complémentaires données lors des réunions mensuelles.

Toutes les conditions sur le tract d'inscription à demander au club.

ADHEREZ au club des Griseottes pour participer

Pour toutes les sorties, la licence FFRP est nécessaire (assurance). Il est impératif de l'avoir sur soi.

Envoi des réservations : Les GRISEMOTTES 180 chemin du moulin 69210 ST GERMAIN NUELLES

Pour tous renseignements et préparatifs, contactez : M Daniel SERRES tel 04 74 01 83 84 ou 06 80 04 83 03